

## **Compte rendu succinct de la séance du Conseil Municipal du 3 juin 2016**

Le 3 juin 2016, le CM légalement convoqué le 26 mai, s'est réuni sous la présidence de M. ALLES, Maire.

Présents : MM., ALLES, CANAL, CHANCLUD, CHAPEY, CORDIER, GODEAU, MAGNÉ, PINIER et Mmes LASSIMOUILLAS, MAYORDOMO et PALFRAY. Absents : M. ALEXANDRE qui donne pouvoir à M. MAGNE, M. CARON qui donne pouvoir à M. CHANCLUD, M. GEORGE qui donne pouvoir à M. CANAL et Mme GILET qui donne pouvoir à M. CHAPEY.

M. le Maire demande une minute de silence et rend hommage à la mémoire de M. Roland BONNET, décédé, Maire de Ponthévrard, Président du Siaep d'Ablis depuis de nombreuses années.

**M. le Maire demande** aux conseillers municipaux leur accord pour rajouter à l'ordre du jour la délibération suivante : Constitution du groupement de commandes pour l'élaboration et la mise à jour de schémas directeurs d'assainissement. Le Conseil Municipal accepte. Le compte rendu de la séance du 1<sup>er</sup> avril 2016 est adopté à l'unanimité.

**Approbation du Plan Local d'Urbanisme** : Le projet de PLU a été soumis à enquête publique et le commissaire enquêteur a rendu ses conclusions dans un rapport, des modifications ont été apportées suite aux observations formulées pendant l'enquête publique, et aux avis des Personnes Publiques Associées. M. Chanclud, Maire-Adjoint chargé de l'urbanisme, rappelle que ce PLU est l'aboutissement de six années de travail, l'étude a débuté sous l'ancien mandat, à ce titre, il remercie Mesdames Dupont et Lefevre pour leur implication. Au mandat actuel ce sont Mme Palfray et M. Godeau qui sont remerciés pour leur engagement. M. Chanclud remercie très vivement Mme Laurie Cousin, pour tout le travail accompli au cours de ces six années, ainsi que le cabinet d'étude GILSON pour leur accompagnement afin d'élaborer ce PLU.

M. Alles rappelle le travail accompli au cours de ces 54 réunions pour échauffer ce PLU qui engage la commune pour les dix années à venir. Remercie M. Chanclud et les deux commissions d'urbanisme qui ont travaillé sur le sujet. A la suite de la loi ALUR, il a été nécessaire d'apporter de nombreuses modifications retardant son approbation. M. Alles conclut que ce PLU est élaboré pour conserver le caractère rural de la commune, qu'il satisfait l'évolution du bâti existant mais ne peut passer au-dessus des lois, concernant toute nouvelle construction à moins de 50m des lisières de forêts de plus de 100 ha.

Le vote à bulletin secret peut être mis en place à la demande d'un tiers des conseillers présents, deux personnes présentes l'ayant demandé, le vote à main levée est maintenu. **Le CM** à deux voix contre (Ms Magné et Alexandre), deux abstentions (M. Chapey et Mme Gilet) et onze voix pour, **approuve le PLU**.

**Droit de Préemption Urbain** : M. Chanclud expose que la commune a instauré un droit de préemption urbain en 1998 sur les zones U, mais ne l'a pas utilisé. Le PLU modifiant le périmètre sur les zones urbaines (zone U) ou d'urbanisation future (zone AU), il faut délibérer à nouveau. L'instauration de ce droit de préemption urbain permet à la commune de constituer des réserves foncières utiles pour réaliser par exemple des équipements collectifs, publics et d'intérêt général. **Le CM** à l'unanimité **accepte**.

**CART (Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires) - Modification des statuts** : Les opérateurs téléphoniques étant frileux pour investir dans les zones en déficit numérique, la CART a toujours fait du déploiement de la fibre et de l'amélioration de la couverture numérique une de ses priorités. Un syndicat mixte ouvert départemental d'aménagement numérique se constitue pour la mise en œuvre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) des Yvelines. Ce syndicat est ouvert à l'adhésion des intercommunalités. Rambouillet Territoires doit procéder à une modification statutaire en vue de se doter de la compétence pleine et entière en matière de réseaux et services locaux de télécommunications électroniques. Toutes les communes membres de la CART doivent se prononcer pour valider ce transfert de compétence et approuver la modification des statuts. **Le CM** à l'unanimité **accepte**.

**Donation - Hameau de Bouc Etourdi - Terrain à l'angle de la rue de Saint Cyr et de la rue Barbe** : Les bus rencontrent beaucoup de difficultés pour tourner à angle droit, de la rue de Saint Cyr vers la rue Barbe. La société de transport TRANDEV souhaitait connaître les projets de la commune pour casser cet angle afin de statuer sur le futur plan de transport desservant le Hameau (voir supprimer l'arrêt dans le hameau). La propriétaire de la parcelle cadastrée C120 contactée, accepte d'effectuer une donation. La mairie prend en charge les frais inhérents à la réalisation des travaux. **Le CM** à l'unanimité **accepte**.

**CIG – demande d'affiliation volontaire pour la commune de Plaisir (78) et la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise** : Pour adhérer au Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile de France, il faut l'avis préalable de l'ensemble des collectivités et établissements affiliés. **Le CM** à l'unanimité **accepte**.

**M49 – Répartition et transfert au SIAEP D'Ablis du solde d'exécution 2015, du résultat de l'état des actifs, passifs et reste à recouvrer du M49 de Longvilliers :** Après avoir accepté la répartition des actifs, passifs et le solde d'exécution du Compte Administratif 2015, du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Rochefort/ Longvilliers ; il faut transférer le budget assainissement M49 de la commune au SIAEP d'Ablis. **Le CM à l'unanimité, accepte** la mise à disposition à 100%.

**PNR Demande de subvention / Mur du cimetière :** Le mur du cimetière intercommunal de Longvilliers/Rochefort se détériore à l'angle droit de l'entrée. Un devis a été établi pour des travaux de renforcement du mur sur une longueur de 12 mètres environ. Le coût s'élève à 2 830.08€ TTC. Une aide du PNR pourrait être envisageable. Le taux de la subvention serait de 70%. Longvilliers se charge de déposer le dossier de subvention et répartirait entre les deux communes le reste à payer. **Le CM à l'unanimité accepte.**

**PNR - Demande de subvention pour la restauration du lavoir au Hameau de La Bête et mise en eau :** M. Magné expose que ces travaux n'ont pas été prévu au budget 2016 et précise qu'il propose ces travaux à la demande d'administré de La Bête. M. Cordier fait remarquer qu'il y a eu beaucoup d'investissement sur les lavoirs au cours de ces dernières années, dont le lavoir de La Bête.

Afin de bénéficier d'une aide du PNR, il faut combiner une restauration du bâti et le projet de pompage de l'eau en rivière pour alimenter le lavoir. Un devis a été établi :

- pour refaire le jointoiment de l'ensemble des murs du Lavoir 7 910€ HT.
- et pour l'installation d'une pompe en rivière (hors coût de maintenance et de surveillance du système de pompage) 2 063€ HT.

M. Alles propose d'effectuer la demande de subvention. Si elle est attribuée, le CM décidera si les travaux peuvent être réalisés lors du vote du budget 2017.

**Le CM à trois voix contre** (Ms Chanclud, Caron et Mme Palfray), trois abstentions (Mmes Lassimouillas, Mayordomo et M. Cordier) et neuf pour **accepte**.

**Demande de subvention pour travaux de sécurité routière aux abords des établissements scolaires auprès du Conseil Général des Yvelines :** Le Conseil Général des Yvelines répartit le produit des amendes de police pour les communes de moins de 10 000 habitants en vue de la réalisation d'aménagements relevant de la sécurité routière aux abords des établissements scolaires. Il est prévu les travaux suivants, à l'école maternelle, : 1° la pose de deux candélabres d'éclairage public de part et d'autres du parking, 2° l'aménagement du parking (route de Reculet) pour sécuriser les cheminements piétons et véhicules par des marquages au sol et la pose de barrières fixes et potelets le long du bâtiment et 3° l'aménagement du carrefour d'accès à l'école par marquage au sol. La subvention est égale à 80% d'un plafond de dépense subventionnable. **Le CM à l'unanimité accepte.**

**Constitution de groupement de commandes pour l'élaboration et la mise à jour de Schéma Directeurs d'Assainissement :** M. le Maire expose que Longvilliers avait déjà accepté la constitution du groupement de commandes par délibération 2015-37 avec comme coordonnateur le Maire de la commune de Gazeran. La commune de Raizeux reprend la coordination du groupement de commandes après le retrait de la commune de Gazeran. **Le CM à l'unanimité accepte.**

#### **Questions diverses :**

**Vidéo surveillance :** Un devis a été demandé montant de 3 864€TTC pour une étude. La question est posée de savoir si la commune dispose du financement pour équiper tous les hameaux.

**Entretien des abris bus le long de la départementale :** M. Chanclud a vérifié et contacté la CART, l'entretien des ouvrages est compris dans la convention signée entre la CART et Cofiroute lors de la création des parcs relais.

M. Chapey demande que soit refait le tracé de la ligne blanche continue sur la départementale au niveau de la commune de Bonnelles, suite à l'accident ayant causé le décès de deux personnes dont un habitant de Reculet.

M. Chapey présente au CM les photos du lavoir de La Bête et du terrain en face tous deux inondés.

M. Cordier se renseigne s'il a bien été notifié le chemin piétonnier entre le parc multimodal et le Hameau du Grand Plessis. M. le Maire confirme.

M. Godeau souhaitait savoir, si suite aux intempéries, il y avait un risque à consommer l'eau du robinet. M. Alles précise que le fournisseur d'eau n'a donné aucune alerte.

La séance est levée à 22H00